

le mot de rentrée du SNES Allemagne

Berlin, le 2 septembre 2019,

Chers collègues d'Allemagne

Tout d'abord, malgré les tensions résultant de la mise en place de la réforme du lycée, je vous souhaite une rentrée la plus sereine possible. Je vous remercie pour votre engagement l'année scolaire passée et la confiance que vous portez aux représentants du SNES, confiance que vous avez notamment manifestée au travers des élections professionnelles.

En Allemagne, le SNES garde au niveau du secondaire 5 sièges sur 5 en commission paritaire locale du second degré (CCPL2). Au niveau du Comité Technique (CT, élection sur l'ensemble du réseau AEFÉ - Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), quoique l'administration ait augmenté le nombre de sièges de 5 à 8, le SNES en conserve la majorité avec 5 sièges sur 8.

Majorité également au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) - 5 sièges sur 7 et obtention de la totalité des sièges en Commission Consultative Paritaire Centrale (CCPC) pour les certifiés et les agrégés.

Votre engagement - essentiellement via des grèves dont la participation a frôlé les 100 % dans plusieurs établissements - n'a pas été vain : il n'est plus question de ne pas renouveler des contrats de résidents déjà en poste avant 2018 dans le secondaire à des fins d'économie.

Les collègues du primaire en Allemagne qui s'étaient vus refuser leur renouvellement de détachement ont au final obtenu gain de cause grâce aux recours qu'ils ont déposés, au soutien du SNES et de leurs collègues. A Berlin, un poste de résident de lettres modernes a pu être conservé, les collègues de Hambourg ont obtenu l'assurance que les postes de détachés de leur établissement seraient maintenus dans le cadre de sa transformation en LFA (Lycée Franco-Allemand).

Cependant, le Ministère de l'Éducation Nationale ne revient pas sur la limitation à 2 fois 3 ans des détachements.

La loi sur la réforme de la fonction publique, votée par le parlement le 23 juillet a été publiée au Journal Officiel le 7 août dernier. Elle prévoit que les commissions paritaires d'avancement (liées aux promotions, passages d'échelon) ne seront plus convoquées qu'en cas de litige ... Pour le moment, le flou règne quant à l'application de cette loi, c'est un point à suivre très attentivement dans l'éducation nationale qui, en l'occurrence, n'a bénéficié d'aucune dérogation.

Tout aussi inquiétant à terme, le discours politique actuel évoque plus volontiers l'EFE (Enseignement Français à l'Étranger) plutôt que l'AEFE. En effet, malgré l'objectif de doubler le nombre d'élèves du réseau, le budget dédié à l'AEFE demeure quasi constant (25 millions d'euros supplémentaires en 2020, + 6 % environ qui ne permettent pas de combler le trou laissé par les 33 millions supprimés l'été 2017 et le gel du budget les années suivantes). C'est par la multiplication des homologations d'établissements "partenaires" que le réseau doit s'étendre. Quant aux parents d'élèves des établissements en gestion directe (gérés directement par l'AEFE) ou conventionnés (également appelés en Allemagne en gestion parentale ou avec comité de gestion), il ne leur reste plus qu'à payer des frais de scolarité en augmentation constante, parallèlement à la baisse de la dotation de l'État au budget de leurs établissements.

Le résultat entre autres : le comité de gestion de Hong Kong vote le déconventionnement de l'école : tant qu'à quasiment tout payer, il préfère être totalement autonome.

Le résultat, c'est aussi un nombre accru de personnels recrutés sans être des enseignants titulaires formés et expérimentés, à mesure que le nombre de postes de personnels détachés diminue et que celui des Personnels de Droit Local (PDL) augmente. La demande de l'AEFE s'exprime donc de plus en plus clairement vis à vis des enseignants détachés en poste actuellement (qui sont tous forcément titulaires de l'Éducation Nationale) : à eux de former leurs collègues (même si du reste ils ne sont pas expatriés et n'ont qu'un contrat de résident) voire d'"inspecter" les collègues comme cela a pu être demandé à quelques EEMCP2 (enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique dans le 2nd degré), de participer au recrutement ...

On notera que dans le plan régional de formation en Allemagne cette année figure le stage suivant numéroté localement 29 : ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS N'AYANT PAS BÉNÉFICIE DE FORMATION INITIALE qui aura lieu ce mois-ci à Berlin. Bien sûr, chacun peut considérer l'intérêt en termes d'évolution de carrière de participer à ce type de stage pour ensuite prendre en charge la formation de collègues non titulaires. Il faut cependant bien avoir à l'esprit qu'en développant ce genre d'actions, nous scions la branche sur laquelle nous sommes assis.

Dans le même ordre d'idée, ce que l'AEFE appelle un taux d'encadrement correspond au pourcentage horaire effectué par des enseignants titulaires relativement au volume d'équivalent temps plein dans chaque matière. L'AEFE ne distingue pas en l'occurrence le fait que les titulaires soient des détachés (en contrat de résident ou expatrié EEMCP2) ou employés en contrat local (on parle alors de TNR : Titulaires Non Résidents). La présence de TNR dans un établissement devient donc un argument pour supprimer des postes de détachés ... Par rapport à cela, deux questions importantes se posent :

- les collègues titulaires qui acceptent des postes en contrat local sont-ils toujours conscients des conditions dans lesquelles ils seront employés ? A nous de les informer le plus précisément avant qu'ils ne signent leur contrat

- recruter en contrat local en priorité des titulaires (comme c'est la pratique en Allemagne selon les barèmes des PDL actuellement en vigueur) ne revient-il pas à fournir à l'AEFE des arguments pour supprimer des postes de détachés ?

Les barèmes de recrutement vont justement occuper vos représentants en commission paritaire : 2 groupes de travail sont prévus le 9 septembre au matin et le 30 septembre afin de prendre en compte dans les barèmes les modifications de l'évaluation des enseignants dans le cadre des PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations).

Nous bénéficierons le 30 septembre de la participation d'une représentante du SNES Hors de France, Annie Delporte, qui nous fera le plaisir de rester ensuite à Berlin pour l'Assemblée Générale du SNES en Allemagne qui se tiendra du 30 septembre à 14 heures au 2 octobre à midi.

Ayant participé au stage organisé les 26 et 27 août par le secteur Hors de France du SNES, j'ai entendu nos représentants parisiens intervenir sur les points que je viens d'aborder.

Nous avons eu la visite de Madame Driancourt, nouvelle cheffe du service pédagogique de l'AEFE qui nous a clairement confirmé que la formation des enseignants (en particulier non titulaires) devenait un enjeu majeur de la politique de l'AEFE, tout comme la question de l'homologation de nouveaux établissements "partenaires".

Nous avons été mis au courant des problématiques que connaissent les différentes sections dans le monde représentées pour l'occasion. Des informations générales sur les rôles et fonctionnements des instances (CCPL, CT, CCPC) ont également été échangées, point sur lequel nous reviendrons lors de l'Assemblée Générale du SNES en Allemagne.

Nul doute pour finir que la réforme des retraites en cours sera l'occasion pour moi de revenir vers vous : pour défendre nos droits, adhérons au SNES et mobilisons nous !

Sébastien Illiano Secrétaire du SNES Allemagne